

Tintigny, le 14 avril 2014

Commune de Vaux-sur-Sûre
Réunion de de la Commission Locale de Développement Rural du
02/04/2015

Présents :

CLDR: voir liste ci-jointe

FRW : Stéphane Guében, Agent de développement FRW

PNHSFA : Nicolas Mayon

Ordre du jour

- 1) Accueil
- 2) PCDR :
 - Passage en CRAT
 - Déroulement des projets matériels
 - Déroulement des projets immatériels
- 3) Groupe Nature
 - Différentes actions en cours
 - Action de la CLDR
- 4) Communication
- 5) Divers

Déroulement du PCDR

1. Passage en CRAT

Une délégation composée d'Yves Besseling, Patrick Notet, René Reyter, Maryse Clotuche, Stéphanie Thiry, Fabienne Zevenne et Stéphane Guében se sont rendu dans les locaux de la CRAT pour y présenter le projet de PCDR.



Au final la CRAT a remis un avis positif pour une durée de 10 ans. Cet avis a été transmis au Ministre de la Ruralité, M. René Colin pour approbation auprès du Gouvernement wallon. Cette approbation devrait avoir lieu au cours des mois de mai ou juin. Ce n'est qu'à partir de ce moment que le PCDR prendra cours officiellement pour 10 années.

Nous pouvons néanmoins engager les premières démarches pour mettre en œuvre les premiers projets.

Chaque année, lors du rapport annuel, la CLDR devra établir une programmation triennale permettant d'adapter les priorités en fonction de la nouvelle conjoncture.

2. Projets matériels

Maison de village de Cobreville : introduction d'une demande de convention en développement rural (RW)

Les grandes étapes :

- De la fiche projet actuelle du PCDR à l'avant-projet (plans définitifs) : Obtention d'une convention étude permettant de financer l'auteur de projet (architecte, bureau d'étude) jusqu'à l'avant-projet. Max 18 mois.
- De l'avant-projet à l'adjudication (choix des entreprises) : Obtention d'une convention réalisation permettant de financer les travaux.

Le déroulement des projets financés en développement rural faisant l'objet d'une toute nouvelle circulaire, de nombreuses zones floues existent encore sur la procédure.

Étant donné que partie sportive (les vestiaires) de ce projet sera financée via Infrasport, une attention particulière devra être portée à la coordination des deux pouvoirs subsidiaires différents. Heureusement, il s'agit du même Ministre.

Maison de la Ruralité à Vaux-sur-Sûre : dépôt d'un dossier dans le cadre du PWDR (fonds européens)

Le fonctionnement sera également traité par l'administration du développement rural (DGO3) mais sera sensiblement différent. Le subside est de 80% sans le plafond de 500.000 euros comme repris en développement rural.

3. Projets immatériels

Pour rappel, les projets immatériels du PCDR ont été répartis :

- à des acteurs communaux :



Emilie Dubois – Agence de Développement local



Nancy Dominique – Plan de Cohésion Social



Vicky Annet – Conseiller en Mobilité



Valérie Dec – Agent constatateur



Rita Guillaume - Ecopasseur

Il est dès à présent prévu d'organiser une « plateforme interservices » dans le but de coordonner et de suivre l'avancée des projets immatériels voire même d'en proposer de nouveaux.

- **à la CLDR :**
 - Création d'un groupe de travail Nature
 - Création d'un groupe de travail Culture
 - Création d'un Service d'Echange Local (SEL)
 - Réflexion sur le foncier agricole (accès à la terre pour les jeunes agriculteurs)

Un groupe de travail permet davantage de flexibilité. Seuls les membres de la CLDR intéressés y participent. D'autres citoyens ou acteurs pertinents peuvent les rejoindre. Le rythme des réunions est aléatoire. Il est possible de participer à plusieurs groupes de travail.

Le groupe de travail Nature est le premier à mettre en place. → Décision prise de la CLDR du 18/11/2014

Le groupe de travail Culture pourrait être mis en place d'ici une année pour se placer dans la continuité du projet de la Maison de la Ruralité.

Groupe Nature

La mission du groupe nature est définie dans le PCDR comme ceci :

« Le groupe nature a pour but de définir l'objectif, les partenaires et les besoins nécessaires à la mise en place d'actions coordonnées en faveur de la nature sur la commune. Les actions visent à maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux. »

Un certain nombre de projets ont d'ores et déjà été pointé dans le PCDR :

I 41	Création d'un cercle horticole
I 42	Plantation de haies indigènes, d'arbres fruitiers et d'espèces mellifères
I 43	Implantation de vergers
I 44	Réalisation d'un cadastre des haies existantes disparues
I 45	Organisation d'ateliers du CriE sur le territoire
I 46	Sensibilisation et information diverses
I 47	Mise en place de panneaux d'informations didactiques
I 48	Augmentation du potentiel d'accueil de la nature par de petits aménagements
I 49	Prévention et répression afin de réduire la pollution dans les bois

Cette liste n'est évidemment pas limitative.

Avant d'ouvrir le débat sur la meilleure manière de lancer le GT nature, la FRW présente différents initiatives locales :

Biodibap (Biodiversité et Bâtiments Publics) :

Dossier introduit par la commune pour la réalisation

- D'un rucher tremplin à proximité de l'atelier communal
- D'une plantation de haies d'arbres mellifères
- D'une prairie fleurie sur le site de l'ancien cimetière de Bercheux



Guy Mars, Echevin de l'environnement

Gestion Différenciée :

Dans le cadre de l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires (20214 et 2019), la Commune est amenée à gérer différemment les espaces verts publics.

Un travail de qualité a été mené par un stagiaire du Parc naturel. Celui-ci a recensé l'ensemble des espaces verts, pointé les principales problématiques et proposé des modes de gestion adaptés à chacun d'entre eux. (Document disponible intégralement sur le [blog](#))

Win-Win : Projets du GT nature et gestion différenciée des espaces verts peuvent se renforcer.

Potagers Collectifs :

- Le CPAS est porteur d'un projet de potager collectif à proximité de l'école de Rosières
- Dans ce cadre, le Parc naturel rappelle qu'il est possible de bénéficier d'un support technique par la mise en place de projets de potagers part et 2016.



Christine Leclerc
Parc Naturel

Plan de Cohésion Sociale : les bons plants

Il s'agit de mettre à disposition de tous des bacs pour cultiver des plantes aromatiques.



Nancy Dominique
PCS

Les objectifs poursuivis :

Économique	Social	Environnemental
Apprendre le jardinage. Se fournir gratuitement en nourriture biologique, de saison et adaptée à notre climat. Proposer un modèle de consommation basé sur le partage, et qui dynamise le cœur des villages.	Favoriser le lien social. Favoriser l'entraide, la solidarité, le partage des savoirs et leur transmission d'une génération à l'autre. Favoriser les rencontres et réduire la solitude ou le sentiment de solitude	Améliorer le cadre de vie dans les quartiers par l'aménagement d'endroits conviviaux. Il est prévu d'exploiter, par exemple, la proximité d'un banc public déjà installé, d'une fontaine, d'un espace de verdure...

Un dossier a été introduit auprès de la Province et un subside a été octroyé. 7, 8 ou 9 bacs seront installés en 2015.

Plus d'info : <http://www.incredible-edible.info/>

Le parc naturel : passe à poisson

Certains poissons dont la truite fraient très haut en amont des ruisseaux. Les aménagements modernes (ponts, autoroutes, ...) représentent souvent des obstacles insurmontables pour ces poissons : vitesse du courant, profondeur trop faible, marche,...



Nicolas Mayon
Parc Naturel

Dès lors, malgré une qualité d'eau parfois de très bonne qualité, certains ruisseaux sont quasiment vides de poissons.

Le Parc travaille sur l'aménagement de passe à poisson permettant à ceux-ci de remonter le courant jusqu'aux lieux naturels de fraissage.



Éléments de débats :

- Le Parc Naturel rappelle qu'il est un outil à disposition de la Commune ou des citoyens. Il encourage la proposition de projets. Son équipe peut apporter un soutien technique mais aussi réaliser des recherches de financement.
- Le Parc a réalisé de nombreux projets de haies dans les années précédentes
 - o Surtout chez des agriculteurs.
 - o Le groupe nature étant également porteur de ce type de projet, des collaborations devraient facilement être établies.
- La Commune indique son souhait de rendre la zone entre le futur data center et le futur hall sportif au poteau de Morhet plus verte.
 - o Pourquoi ne pas y ramener un jour l'arboretum qui est fort caché là où il est actuellement
 - o C'est une bonne localisation pour des projets nature ou environnement. Ex :
 - Verger
 - Parcours santé
 - Potager collectif
 - Espace didactique
 - ...
 - o Des subsides sont possibles auprès de la Région wallonne « espaces verts » : <http://www.wallonie.be/fr/formulaire/detail/20543>

- Lors de la réflexion du PCDR, il était question d'un PCDN or celui-ci a disparu. Qu'en est-il ?
 - o En effet le projet de PCDN a été retiré en dernière minute. La raison principale était la crainte de devoir refaire un travail fastidieux de diagnostic tel que cela est exigé pour ce type de projet. Mais la Commune indique que rien n'empêche de partir dans cette direction si c'est le souhait. Peut-être faut-il d'abord démarrer avant de se lancer directement dans un tel projet.
 - o Le PNHSFA indique qu'ils ont la plupart des éléments nécessaires à la réalisation d'un diagnostic. Au besoin, ils pourront apporter leur soutien.
 - o Qu'est-ce qu'un PCDN ? C'est un plan d'actions en faveur de la nature basé sur un dialogue entre les citoyens et le pouvoir communal. Les PCDN introduits auprès de la Région wallonne peuvent bénéficier d'un subside de 5000€ par an.
- Comment financer les projets du groupe nature ?
 - o En répondant à des appels à projets (voir [blog](#))
 - o Le parc effectue une veille permanente. Dès lors, il est important pour l'équipe du parc de connaître les intentions de projets du GT nature.
 - o Le parc bénéficie d'un subside pour encadrer et accompagner des projets de potager collectif en 2015 et en 2016
 - o Un PCDN est aussi une source de financement (5000€/an)
 - o La commune peut financer des projets sur fonds propres
- Il y a toute une réflexion dans le PCDR basée sur un diagnostic que nous avons réalisé ensemble. Il faut en tenir compte et ne pas se lancer dans des projets juste par opportunité.
- Le groupe nature ne doit pas être soit un groupe de réflexion soit un groupe d'action. Il peut être les deux ! Il peut aussi être un lieu de rencontres. Ex. écoles, apiculteurs,...
- Cercle horticole : dans un premier temps une collaboration avec le jeune cercle qui s'est mis en place à Léglise devrait être envisagée
- Le groupe nature pourra s'ouvrir à d'autres personnes. Il est néanmoins demandé de ne pas précipiter les choses et d'attendre encore un peu avant de communiquer plus largement un appel à participation.

Décision :

- Prochaine réunion : seuls les membres de la CLDR intéressés seront invités. L'ouverture à la population se fera ultérieurement.
- Ordre du jour :
 - o Rencontre d'une personne ressource ayant des pratiques similaires (ex. PCDN de Bastogne)
 - o Sélection des premiers projets sur base du diagnostic réalisé dans le PCDR
 - o Décision quant aux prochaines étapes à réaliser

Communication

Communication avec la CLDR :

Le blog de l'opération a été mis jour. Il est plus fonctionnel pour suivre les évolutions des projets et des groupes de travail.

Communication avec la population :

Etant donné la participation de l'ensemble de la population aux différentes étapes d'élaboration du PCDR, une brochure sera envoyée à l'ensemble de la population après l'approbation du PCDR par le gouvernement wallon.

Divers

Beau vélo de Ravel : la Commune recherche des bénévoles

Image-in ta place : un concours photos est organisé par la MURLA

Stéphane Guében et Fabienne Zevenne,
Agents de développement FRW

Participants à la réunion du 02/04/2015

PRÉSENTS :

Titre	Nom	Prénom	Adresse	N°	Localité
M	Besseling	Yves	Hompré	8	VAUX-SUR-SURE
Mme	Bihain	Anne-Françoise	Grandru	4A	VAUX-SUR-SURE
Mme	Burnon	Aline	Remichampagne	9	VAUX-SUR-SURE
Mme	Colot	Sandrine	Clochimont	2	VAUX-SUR-SURE
M.	Godfrind	Guy	Hompré	22	VAUX-SUR-SURE
M	Laloy	Luc	Route de Neufchâteau	68	VAUX-SUR-SURE
Mme	Lamoline-Grégoire	Pascale	Route de Neufchâteau	67B	VAUX-SUR-SURE
M.	Lefevre	Philippe	Hompré	7A	VAUX-SUR-SURE
Mme	Mathu	Brigitte	Assenois	48	VAUX-SUR-SURE
M.	Notet	Patrick	Place du Marché	25	VAUX-SUR-SURE
Mme	Pirotte	Henriette	Rue de Chestraimont	7	VAUX-SUR-SURE
Mme	Reyter	Sonia	Bercheux	95E	VAUX-SUR-SURE
M.	Reyter	René	Morhet-Station	14	VAUX-SUR-SURE
M.	Scouman	Vincent	Grandru	1	VAUX-SUR-SURE
M.	Stoffel	Benoît	Virée du Renard	36	VAUX-SUR-SURE
Mme	Thiry	Stéphanie	La Barrière	91C	VAUX-SUR-SURE

EXCUSÉS :

Titre	Nom	Prénom	Adresse	N°	Localité
M.	Belche	Stéphane	Cobreville	46B	VAUX-SUR-SURE
Mme	Dewalque	Martine	Lavaselle	1	VAUX-SUR-SURE
Mme	Evrard	Alexandra	Remience	18	VAUX-SUR-SURE
M.	Grogna	Joseph	Jodenville	16	VAUX-SUR-SURE
M	Leyder	Olivier	Juseret	36B	VAUX-SUR-SURE
M.	Nicolay	Pierre	Chemin de Martelange	31B	VAUX-SUR-SURE
M.	Willot	Joseph	Chenogne	19	VAUX-SUR-SURE

Annexe :

Questions posées par la CRAT durant la présentation de la Commune de Vaux-sur-Sûre le 4/02/2015

1. Concernant la politique du logement, il apparaît que quelques appartements ont été mis en œuvre sur la Commune. Quelle est votre position face à ce type d'urbanisation ?
2. Qu'en est-il de la situation des campings sur la Commune ?
3. Une AIS est présente sur le territoire. Pourquoi aucun projet du PCDR ne concerne cette AIS ?
4. VSS appartient à de nombreuses intercommunales. Quelles sont les interactions entre les programmes de ces intercommunales et le PCDR ? Que tirez-vous de ces intercommunales ?
5. Economie et Emploi : Quels seront les apports de l'arrivée de BNP pour la Commune
6. Projet de maison de la ruralité : quels sont les apports économiques ?
7. Le réseau de chaleur : qu'en est-il de la situation actuelle ? le projet est-il déjà sur les rails ?
8. Comment le PCDR prend-t-il en compte la vocation agricole de la Commune ?
9. Comment comptez-vous gérer l'acquisition des terres agricoles par des agriculteurs luxembourgeois ?
10. Quelle est la représentation agricole au sein de la CLDR ?
11. Mobilité : 12 lignes de bus : il manque des détails, combien de bus se rendent vers Bastogne quotidiennement ? qu'en est-il de la situation du RAVeL avec la SNCB ?
12. Tourisme : Quelle est la politique communale
13. Question au membre de la CLDR : Pourquoi la maison de la ruralité est-elle reprise en 2^{ème} convention ?
14. Vous avez de nombreux projets mais serez-vous capable de les financer ?
15. AdT : Vous donnez une prime de 500 euros à la construction ? pourquoi ne pas limiter au noyau d'habitat ?
16. Pourquoi avez-vous abandonné le Schéma de Structure communal ?
17. La commune ressent-elle la pression foncière des Luxembourgeois ?
18. Comment expliquer l'essoufflement de la CLDR au printemps 2014 ?
19. Les territoires centraux avaient-ils été définis ?
20. Nous constatons qu'il y a beaucoup de commissions qui vont se mettre en place sur la commune... Avez-vous des lignes directrices en la matière ?
21. Qu'en est-il de la priorité des projets immatériels avec les différents partenaires ? (PNHSFA, PCS, ...)
22. Comment allez-vous prioriser les projets immatériels ?
23. Quelle est votre politique en matière d'énergies renouvelables ?
24. Quelle est votre politique en matière de développement de zones économiques vu que celles présentes sur le territoire seront vite saturées ?
25. Nous constatons qu'il y a beaucoup de maisons de village sur la Commune...